



# Le multi-accueil

## *c'est quoi ?*

**Le multi-accueil** associe, **au sein d'un même établissement**, l'**accueil régulier** de type crèche et l'**accueil occasionnel** de type halte-garderie. La souplesse de ces structures facilite l'adaptation de l'enfant à des temps d'accueil différents (régulier, temporaire ou occasionnel) en fonction des besoins de la famille.

### \* **Un accueil collectif adapté aux besoins des familles**

Les établissements d'accueil proposent aux parents **différents modes d'accueil (collectif, régulier et occasionnel)**, des enfants **âgés de 2 mois à 4 ans non révolu**. Ce mode de garde est destiné en priorité aux familles **domiciliées sur le territoire de Terres du Lauragais**.

En collaboration avec les familles et les centres spécialisés, **les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique compatible avec la vie en collectivité peuvent être accueillis**.

**Le tarif horaire** est calculé selon les **revenus des familles et les barèmes de la CAF**. Les contrats annuels sont établis au plus près des besoins des familles et dans le respect du rythme de l'enfant.

Les structures sont **ouvertes de 7h30 à 18h30** du lundi au vendredi à l'exception des jours fériés.

### \* **A l'écoute de l'enfant**

L'enfant est une personne qui a des besoins et des capacités propres. Chaque enfant est unique. Il se développe à son rythme et évolue différemment.

**L'observation**, règle privilégiée des professionnels de la Petite enfance, permet de repérer leurs besoins, de respecter leurs rythmes et de répondre ainsi aux nécessités de l'éveil psychomoteur pour la sécurité et la maturation affective de l'enfant.

### \* **Une équipe de professionnels spécialisés**

Chaque structure d'accueil est composée d'**une équipe pluridisciplinaire de professionnels spécialistes de la Petite enfance** : une puéricultrice ou infirmière, des éducatrices de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture, des aides auxiliaires (CAP Petite enfance).

**Les équipes accueillent les enfants au quotidien afin de :**

- Répondre à leurs besoins physiques et psychologiques



- Fonder les bases de la socialisation
- Créer un environnement favorable à leur épanouissement
- Proposer différents moyens d'éveil sensoriel, moteur et intellectuel
- Assurer la sécurité physique et affective des enfants
- Instaurer une collaboration et une relation de confiance mutuelle avec les familles

Chaque multi-accueil, qui travaille en partenariat avec les familles, met en place ses propres **projets éducatifs et pédagogiques.**

## Documents à télécharger :

- \* [📄 Règlement de la commission d'attribution des places](#)
- \* [📄 Les 11 vaccinations obligatoires en 2018](#)
- \* [📄 Obligation vaccinale](#)
- \* [📄 Règlement de fonctionnement des multi-accueils](#)